

Fiche signalétique

Date d'émission : 04-févr.-2018

Date de révision : 08-févr.-2018

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Micro-Pact

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité VLS-238-CA-FR

Code du produit FFN: 5038
Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Engrais

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

Verdesian Life Sciences, U.S., LLC.
1001 Winstead Drive, Suite 480
Cary, NC 27513

Numéros de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur initial Téléphone de travail: (800) 868-6446
numéro de fax: (919) 535-3652
Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Gris, solide granuleux

État physique Solide

Odeur Engrais

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion
Provoque des lésions oculaires graves
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
 Porter un appareil de protection des yeux/du visage
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

Consulter un médecin en cas de malaise

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Manganese Sulfate Monohydrate	10034-96-5	25.45	-	-
Copper sulfate pentahydrate	7758-99-8	5.1	-	-
Iron (II) Sulfate monohydrate	17375-41-6	4.21	-	-
Magnesium Oxide	1309-48-4	3.98	-	-
Zinc Sulfate, monohydrate	7446-19-7	3.44	-	-
Calcium Hydroxide	1305-62-0	3.41	-	-
Paraffin Emulsion	8002-74-2	2	-	-
Sucrose	57-50-1	1.34	-	-

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Inhalation	Retirer individu exposé (s) à l'air frais pendant 20 minutes. Consulter un centre médecin / poison si l'état du déclin des particuliers ou si les symptômes persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
------------------	---

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun renseignement disponible.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.
Équipement de protection particulier pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
--------------------------------	--

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Manganese Sulfate Monohydrate 10034-96-5	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ Adverse reproductive effect	TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³
Iron (II) Sulfate monohydrate 17375-41-6	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³
Magnesium Oxide 1309-48-4	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Calcium Hydroxide 1305-62-0	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Paraffin Emulsion 8002-74-2	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Sucrose 57-50-1	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Utiliser des lunettes de sécurité ou des lunettes de sécurité approuvées. Si nécessaire, reportez-vous aux réglementations et normes appropriées.

Protection de la peau et du corps Si nécessaire, se référer à la réglementation et aux normes appropriées.

Protection respiratoire Si nécessaire, porter un respirateur approuvé par MSHA / NIOSH. Si nécessaire, se référer

à la réglementation et aux normes appropriées.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Gris, solide granuleux
Couleur	Gris
Odeur	Engrais
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Non déterminé	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.	
<u>Autres informations</u>		
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible	
Densité	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	72 lbs/cu ft	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

dangereux

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Peut provoquer une irritation en cas d'inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 1,806.00
mg/kg

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Copper sulfate pentahydrate 7758-99-8	= 472 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rat) > 8 g/kg (Rabbit)	> 2.95 mg/L (Rat)
Magnesium Oxide 1309-48-4	= 3990 mg/kg (Rat) = 3870 mg/kg (Rat)	-	-
Calcium Hydroxide 1305-62-0	= 7340 mg/kg (Rat)	-	-
Paraffin Emulsion 8002-74-2	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3600 mg/kg (Rabbit)	-
Sucrose 57-50-1	= 29700 mg/kg (Rat)	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Copper sulfate pentahydrate 7758-99-8	-	0.96 - 1.8: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 0.66 - 1.15: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 semi-static 0.6752: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 0.1478 - 0.165: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.09 - 0.19: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-	0.147 - 0.227: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Calcium Hydroxide 1305-62-0	-	160: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50 static	-	-

Persistence/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales**DOT** Non réglementé**TMD** Non réglementé**IATA** Non réglementé**IMDG**
Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) Non applicable

Polluants organiques persistants Non applicable

Exigences en matière de notification d'exportation Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Manganese Sulfate Monohydrate				Present	X		X	X
Copper sulfate pentahydrate	X				X		X	X
Iron (II) Sulfate monohydrate	X							X
Magnesium Oxide	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Zinc Sulfate, monohydrate	X	X			X		X	X
Calcium Hydroxide	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Paraffin Emulsion	X	X	X	Present	X	Present	X	X
Sucrose	X	X	X		X	Present	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	3	Inflammabilité	Non déterminé	Instabilité	Non déterminé	Dangers particuliers	Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	3	Inflammabilité	Non déterminé	Dangers physiques	Non déterminé	Protection individuelle	Non déterminé

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau
Date d'émission :	04-févr.-2018

Date de révision : 08-févr.-2018

Note de révision: nouveau format.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique